

MUSÉE DE LA GASPÉSIE
RAPPORT FINANCIER
31 DÉCEMBRE 2020

MUSÉE DE LA GASPÉSIE
RAPPORT FINANCIER
31 DÉCEMBRE 2020

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 19
Renseignements complémentaires	20 - 22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Musée de la Gaspésie

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée de la Gaspésie (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports d'activités de financement et de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants, à l'excédent des produits par rapport aux charges, à l'actif et aux soldes de fonds.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 29 juin 2020.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Samuel Boulay, CPA, SENC

Par Chantal Samuel, CPA auditrice, CA

Gaspé
Le 17 mai 2021

PRODUITS ET CHARGES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

			2020	2019
	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'adminis- tration		
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Exploitation et administration (annexe A)	-	833 569	833 569	942 352
Boutique (annexe B)	-	56 680	56 680	63 439
Magazine Gaspésie (annexe C)	-	108 940	108 940	115 389
Archives - Fonctionnement (annexe D)	-	49 866	49 866	82 421
Subvention d'intérêts - Ministère de la Culture et des Communications du Québec	72 480	-	72 480	76 799
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	223 051	-	223 051	235 970
	295 531	1 049 055	1 344 586	1 516 370
Charges				
Exploitation et administration (annexe E)	-	655 951	655 951	885 760
Boutique (annexe F)	-	41 085	41 085	86 660
Magazine Gaspésie (annexe G)	-	99 347	99 347	111 678
Archives - Fonctionnement (annexe H)	-	47 543	47 543	62 304
Intérêts sur la dette à long terme	72 655	-	72 655	76 799
Amortissements (annexe I)	302 611	-	302 611	206 578
	375 266	843 926	1 219 192	1 429 779
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(79 735)	205 129	125 394	86 591

**ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

			2020	2019
	Fonds d'immobilisations	Fonds d'administration	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	1 109 016	1 127 484	2 236 500	2 149 909
Excédent (insuffisance des produits par rapport aux charges)	(79 735)	205 129	125 394	86 591
Virement interfonds (note 4)	(37 668)	37 668	-	-
SOLDE À LA FIN	991 613	1 370 281	2 361 894	2 236 500

BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

	2020		2019	
	Fonds d'immo- bilisations	Fonds d'adminis- tration	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	-	451 048	451 048	498 047
Placements temporaires, 3,583 %, échéant en octobre 2021	-	600 000	600 000	-
Débiteurs (note 5)	-	195 070	195 070	125 118
Frais payés d'avance	-	2 997	2 997	30 145
Stocks	-	12 619	12 619	18 912
Encaissements de l'effet à recevoir	191 907	-	191 907	188 675
	191 907	1 261 734	1 453 641	860 897
Placements garantis liés aux marchés, échéant en février 2022 et 2025	-	551 241	551 241	550 000
Placements temporaires, 3,583 %, échéant en octobre 2021	-	-	-	600 000
Effet à recevoir (note 6)	1 922 990	-	1 922 990	2 113 301
Immobilisations corporelles (note 7)	5 006 697	-	5 006 697	4 935 976
Immobilisations incorporelles (note 8)	3 539	-	3 539	10 615
	7 125 133	1 812 975	8 938 108	9 070 789
PASSIF				
Passif à court terme				
Créditeurs (note 10)	-	69 826	69 826	63 222
Produits reportés	-	329 326	329 326	293 016
Versement sur la dette à long terme	234 387	-	234 387	188 675
	234 387	399 152	633 539	544 913
Dette à long terme (note 11)	1 936 750	28 042	1 964 792	2 113 301
Produits reportés	-	15 500	15 500	338 500
Apports reportés (note 12)				
Afférents aux immobilisations	3 962 383	-	3 962 383	3 837 575
	6 133 520	442 694	6 576 214	6 834 289
SOLDES DE FONDS				
Investi en immobilisations	991 613	-	991 613	1 109 016
Non grevé d'affectations	-	1 370 281	1 370 281	1 127 484
	991 613	1 370 281	2 361 894	2 236 500
	7 125 133	1 812 975	8 938 108	9 070 789

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

MUSÉE DE LA GASPÉSIE

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Page 8

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	125 394 \$	86 591 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	295 535	199 502
Amortissement des actifs incorporels	7 076	7 076
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(223 051)</u>	<u>(235 970)</u>
	204 954	57 199
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 3)	<u>6 403</u>	<u>53 126</u>
	<u>211 357</u>	<u>110 325</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 241)	(457 225)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(366 256)	(45 394)
Encaissement de l'effet à recevoir	<u>187 079</u>	<u>234 493</u>
	<u>(180 418)</u>	<u>(268 126)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	84 282	-
Remboursement de la dette à long terme	(187 079)	(234 493)
Apports reportés afférents aux immobilisations	347 859	20 000
Produits reportés	<u>(323 000)</u>	<u>5 000</u>
	<u>(77 938)</u>	<u>(209 493)</u>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(46 999)	(367 294)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>498 047</u>	<u>865 341</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>451 048</u> \$	<u>498 047</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) à titre d'organisme sans but lucratif. Il constitue un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée est exempté de tout impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour des dons de bienfaisance.

Le musée collige et conserve tous les ouvrages et documents pouvant servir à l'histoire de la Gaspésie; il étudie et fait connaître l'histoire régionale; il opère un musée régional d'histoire et d'ethnologie et publie une revue d'histoire. Il est un organisme de charité enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Musée de la Gaspésie évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance, des stocks et des dépôts à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire et des créditeurs.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et comptabilisés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

De plus, l'organisme retire des produits de la vente de magazine et de boutique ainsi que de services d'archives. En règle générale, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés uniquement après que le client a accepté les biens ou les services puisque l'acceptation du client est considérée comme une condition essentielle.

Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de produits dans la période à laquelle ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Archives et collections

La collection permanente du Musée se compose de peintures, d'archives, de sculptures, de dessins et estampes, de meubles et d'objets d'arts décoratifs. Elle ne figure pas dans les états financiers. Les archives et collections reçus à titre de dons sont comptabilisées à leur juste valeur, fondée sur des rapports d'expertise effectués par des tiers, et elles sont entièrement amorties dès leur acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtiment	5 %
Enseignes	10 %
Aménagement d'exposition	10 %
Équipement et outillage	20 %
Mobilier et agencements	20 %
Équipement informatique	30 %

Immobilisations incorporelles

L'actif incorporel amorti est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Site Web	20 %

3. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2020	2019
Débiteurs	(69 952) \$	(22 924) \$
Stocks	6 293	4 453
Frais payés d'avance	27 148	(30 145)
Créditeurs	6 604	(2 304)
Produits reportés	<u>36 310</u>	<u>104 046</u>
	<u>6 403</u> \$	<u>53 126</u> \$

4. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des ressources non affectées de 37 668 \$ ont été transférées du fonds d'immobilisations au fonds d'administration afin de rembourser les sorties nettes du fonds relatives aux immobilisations (25 394 \$ transférées du fonds d'administration au fonds d'immobilisations en 2019).

5. DÉBITEURS

	2020	2019
Clients	48 945 \$	21 482 \$
Taxes de ventes à recevoir	19 278	12 192
Intérêts courus	98 583	87 623
Subventions gouvernementales à recevoir	<u>28 264</u>	<u>3 821</u>
	<u>195 070 \$</u>	<u>125 118 \$</u>

6. EFFET À RECEVOIR

Au cours de l'exercice 2008-2009, l'organisme a conclu une entente avec le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le projet d'agrandissement. Cette entente prévoit des modalités de garantie de financement de sommes maximales de 3 750 000 \$. De plus, le ministère s'engage à effectuer les versements des subventions selon les échéanciers en capital et intérêts de remboursement du prêt à long terme contracté par l'organisme.

	2020	2019
Effet à recevoir, 3,38 %, encaissable par versements semestriels de 130 830 \$, capital et intérêts, renouvelable en 2025	2 114 897 \$	2 301 976 \$
Encaissements à court terme de l'effet à recevoir	<u>191 907</u>	<u>188 675</u>
	<u>1 922 990 \$</u>	<u>2 113 301 \$</u>

Les encaissements de l'effet à recevoir au cours des cinq (5) prochains exercices s'élèvent à 191 907 \$ en 2021, 198 448 \$ en 2022, 205 212 \$ en 2023, 212 207 \$ en 2024 et 108 801 en 2025.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	17 997 \$	- \$	17 997 \$	17 997 \$
Bâtiment	7 603 570	3 657 348	3 946 222	4 152 001
Enseignes	211 075	190 612	20 463	22 737
Aménagement d'exposition	1 431 971	562 326	869 645	642 568
Équipement et outillage	543 067	498 217	44 850	56 062
Mobilier et agencements	107 744	99 924	7 820	9 775
Équipement informatique	192 003	113 663	78 340	13 476
Oeuvres d'art	21 360	-	21 360	21 360
Aménagement de terrain	6 950	6 950	-	-
Stationnement	500 383	500 383	-	-
Promenade-Amphithéâtre	276 830	276 830	-	-
	<u>10 912 950 \$</u>	<u>5 906 253 \$</u>	<u>5 006 697 \$</u>	<u>4 935 976 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	<u>35 382 \$</u>	<u>31 843 \$</u>	<u>3 539 \$</u>	<u>10 615 \$</u>

9. EMPRUNT BANCAIRE

Le dépôt à terme, au montant de 600 000 \$, est affecté à la garantie de l'emprunt bancaire. L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 225 000 \$, porte intérêt au taux de 2,45 %. Au 31 décembre 2020 l'emprunt bancaire était inutilisé.

10. CRÉDITEURS

	2020	2019
Fournisseurs	26 562 \$	22 618 \$
Salaires	25 769	21 310
Sommes à remettre à l'état	<u>17 495</u>	<u>19 294</u>
	<u>69 826 \$</u>	<u>63 222 \$</u>

11. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
Effet à payer, 4,75 %, garanti par une hypothèque mobilière universelle comprenant une hypothèque principale au montant de 425 000\$ plus une hypothèque additionnelle de 20 % grevant l'universalité des biens meubles, présent et futurs, corporels et incorporels, remboursable par versements mensuels de 3 540 \$ en capital plus les intérêts, échéant en décembre 2030	56 240 \$	- \$
Effet à payer, 3,38 %, garanti par le gouvernement provincial, remboursable par versements semestriels de 130 830 \$, capital et intérêts, renouvelable en 2025	2 114 897	2 301 976
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, au taux de 0 %, sans versement, échéant le 31 décembre 2022 ^(a)	<u>28 042</u>	<u>-</u>
	2 199 179	2 301 976
Portion à court terme de la dette à long terme	<u>234 387</u>	<u>188 675</u>
	<u><u>1 964 792</u></u> \$	<u><u>2 113 301</u></u> \$

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2021	234 387 \$
2022	238 668
2023	205 212
2024	212 207
2025	<u>108 801</u>
	<u><u>999 275</u></u> \$

11. DETTE À LONG TERME (suite)

(a) La société a obtenu un prêt sans intérêt de 40 000 \$ du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Ce prêt est garanti par le gouvernement du Canada. Aucun intérêt ni aucun remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2022. Le remboursement du solde du prêt, au plus tard le 31 décembre 2022, donnera lieu à une radiation de 25 % du prêt, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Comme l'intention de la société est de rembourser le prêt d'ici le 31 décembre 2022, ce montant de 10 000 \$ a été comptabilisé dans les résultats du présent exercice comme une aide gouvernementale, ramenant ainsi le solde à payer de cet emprunt à 30 000 \$.

Le prêt de 30 000 \$ a été actualisé au taux du marché et les intérêts implicites sur ce prêt, soit 2 505 \$, représente un escompte du taux d'intérêt. Cet escompte a été comptabilisé comme une aide gouvernementale reportée dans le bilan du présent exercice et sera amorti sur la durée du prêt.

L'aide gouvernementale comptabilisée aux résultats est de 10 000 \$.

12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent des subventions et des dons pour l'aménagement d'une exposition, pour l'achat d'équipements et pour l'agrandissement du bâtiment. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations afférentes.

	2020	2019
Caisse Populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé	15 000 \$	15 000 \$
Campagne de financement	657 436	657 436
Centre local de développement de la Côte de Gaspé	41 000	41 000
Corporation des Fêtes du 475e de la Ville de Gaspé	30 000	30 000
Développement Économique Canada - Programme Innovation	336 000	336 000
Dons	10 000	10 000
Emploi-Québec	16 500	16 500
Fondation du Musée naval de Québec	115 000	115 000
Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR)	30 000	30 000
Fonds de la société historique de la Gaspésie	7 500	7 500
Investissement Québec, programme des immigrants investisseurs	20 000	20 000
Ministère de la Culture et des Communications	316 000	-
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	3 750 000	3 750 000
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	400 000	400 000
Ministère des affaires municipales et des régions	6 256	6 256
Ministère du tourisme du Québec	57 149	34 290
Ministère Économie, Science et Innovation	48 703	43 703
MRC Bonaventure	2 000	-
MRC Côte-de-Gaspé	19 000	19 000
Patrimoine canadien	2 000 000	2 000 000
Patrimoine canadien	25 000	25 000
Société d'aide au développement de la collectivité de Gaspé	4 000	2 000
Société des Musées du Québec	140 000	140 000
Ville de Gaspé	18 000	18 000
	<u>8 064 544</u>	<u>7 716 685</u>
Amortissement cumulé	<u>4 102 161</u>	<u>3 879 110</u>
	<u><u>3 962 383</u></u> \$	<u><u>3 837 575</u></u> \$

13. PLACEMENTS À LA FONDATION COMMUNAUTAIRE GASPÉSIE-LES-ÎLES

Le Musée de la Gaspésie a pris l'engagement de transformer la totalité de ses placements à la Fondation communautaire Gaspésie-Les-Îles en fonds permanents. Les revenus de ces placements sont inscrits comme revenus d'intérêts aux résultats de l'exercice auxquels ils se rapportent.

	2020	2019
Fonds permanents		
Musée de la Gaspésie	1 608 253 \$	1 608 253 \$
Fondation de la Société historique de la Gaspésie	<u>1 345 974</u>	<u>1 345 974</u>
	<u>2 954 227 \$</u>	<u>2 954 227 \$</u>

Le Musée de la Gaspésie peut également compter sur un montant réservé de 15 171 \$ détenu par la Fondation communautaire Gaspésie-Les-Îles.

14. GESTION DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'organisme définit son capital comme suit :

	2020	2019
Solde de fonds	2 361 894 \$	2 236 500 \$
Apports reportés afférents aux immobilisations	<u>3 962 383</u>	<u>3 837 575</u>
	<u>6 324 277 \$</u>	<u>6 074 075 \$</u>

L'organisme gère son capital principalement au moyen de la recherche de subventions auprès des gouvernements. De plus, une part importante de la gestion du capital consiste en la collecte de fonds auprès de divers apporteurs. Finalement, l'organisme s'assure d'avoir le financement à long terme nécessaire pour ses investissements en immobilisations.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

15. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location d'équipement, échéant en 2022, à verser une somme de 1 853 \$. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 1 482 \$ en 2021 et de 371 \$ en 2022.

L'organisme s'est engagé à verser une somme de 4 500 \$ pour le déneigement. Les paiements minimums exigibles pour le prochain exercice s'élèvent à 4 500 \$.

L'organisme s'est engagé à verser une somme de 8 610 \$ pour un contrat de graphisme. Les paiements minimums exigibles pour les 4 prochains exercices s'élèvent à 2 730 \$ en 2021, 2 520 \$ en 2022 et 2023 et à 840 \$ en 2024.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

17. LA COLLECTION DU MUSÉE

La collection regroupe principalement des peintures, des archives, des sculptures, des dessins et estampes, des meubles et des objets d'arts décoratifs.

La valeur de la collection ne figure pas dans les états financiers. Les acquisitions sont comptabilisées en tant que charges dans le fonds d'administration. Les oeuvres d'art reçues en dons sont comptabilisées à leur juste valeur, qui est fondée sur des rapports d'expertise effectués par des tiers. Elles sont entièrement amorties au cours de l'exercice où elles ont été acquises (voir note 2).

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 14 mai 2020, l'organisme est au courant de changement dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture du Musée au public pour une période indéterminée.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de la société en date de ces états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	2020	2019
	\$	\$
ANNEXE A		
PRODUITS - EXPLOITATION ET ADMINISTRATION		
Cotisations des membres	2 979	5 786
Dons en argent et en nature	5 131	14 067
Dons - archives et collections	25 255	55 235
Droits d'entrée	37 951	159 876
Revenus d'intérêts	24 450	33 801
Revenus d'intérêts - Fondation Communautaire Gaspésie-Les-Îles	120 950	117 992
Contribution - Archives	(15 000)	(15 000)
Revenus de dons - Projet Mémoires d'Elles	-	264
Revenus de location	10 000	11 076
Subvention fédérale	289 259	224 315
Subvention provinciale	47 860	44 079
Subvention de fonctionnement - Ministère de la Culture et des Communications du Québec	269 734	261 681
Autres revenus	15 000	29 180
	<u>833 569</u>	<u>942 352</u>
ANNEXE B		
PRODUITS - BOUTIQUE		
Ventes de boutique	<u>56 680</u>	<u>63 439</u>
ANNEXE C		
PRODUITS - MAGAZINE GASPÉSIE		
Abonnements papiers	38 035	46 164
Abonnements numériques	5 341	6 568
Ventes de magazines	12 689	11 897
Publicité	34 370	37 092
Redevances	259	297
Dons	-	125
Subvention Patrimoine Canadien	18 246	13 246
	<u>108 940</u>	<u>115 389</u>

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2020	2019
	\$	\$
ANNEXE D		
PRODUITS - ARCHIVES - FONCTIONNEMENT		
Subvention de fonctionnement - Archives nationales du Québec	22 763	31 215
Subvention - Autres	6 211	28 231
Consultation	1 897	3 001
Contribution - Administration	15 000	15 000
Location d'espace	3 995	4 974
	<u>49 866</u>	<u>82 421</u>
ANNEXE E		
CHARGES - EXPLOITATION ET ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	378 939	339 590
Administrateurs	1 117	2 650
Associations et cotisations	8 382	3 776
Assurances	16 041	16 592
Collection et animation	123	51 664
Dépenses - Projet Mémoires d'Elles	-	264
Déplacements et représentations	9 121	12 579
Dons en nature	2 908	5 802
Énergie	46 731	45 040
Entretien et réparations	41 657	24 919
Fournitures de bureau et impression	3 056	4 532
Frais d'embauche et de perfectionnement	1 323	20 245
Frais d'informatique	6 853	12 165
Honoraires professionnels et de vérification	46 982	50 272
Intérêts et frais bancaires	7 897	9 631
Location d'équipement	3 086	2 716
Publicité et promotion	49 497	219 692
Télécommunications	6 983	8 397
Amortissement des archives et collections	25 255	55 234
	<u>655 951</u>	<u>885 760</u>
ANNEXE F		
CHARGES- BOUTIQUE		
Salaires et charges sociales	17 308	34 024
Achats pour revente	23 747	46 207
Fournitures	30	3 429
Publicité et promotion	-	3 000
	<u>41 085</u>	<u>86 660</u>

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2020	2019
	\$	\$
ANNEXE G		
CHARGES - MAGAZINE GASPÉSIE		
Salaires et charges sociales	68 644	74 398
Cotisations et abonnements	434	1 156
Déplacements	-	534
Distribution	4 098	2 523
Fournitures	70	1 104
Graphisme	3 938	3 510
Poste et messagerie	7 125	5 472
Production	14 815	22 354
Promotion	123	627
Autres	100	-
	<u>99 347</u>	<u>111 678</u>
ANNEXE H		
CHARGES - ARCHIVES - FONCTIONNEMENT		
Salaires et charges sociales	47 433	60 380
Abonnement	50	212
Associations et cotisations	60	210
Déplacements	-	132
Matériel et fournitures de bureau	-	1 370
	<u>47 543</u>	<u>62 304</u>
ANNEXE I		
AMORTISSEMENTS		
Amortissement du bâtiment	205 779	160 348
Amortissement des enseignes	2 274	1 844
Amortissement de l'aménagement d'exposition	58 113	22 384
Amortissement de l'équipement et de l'outillage	11 212	9 420
Amortissement du mobilier et agencements	1 955	1 725
Amortissement de l'équipement informatique	16 202	3 781
Amortissement du site web transactionnel	7 076	7 076
	<u>302 611</u>	<u>206 578</u>